aurifères assez abondants furent découverts successivement sur différents points de notre Guyane, et notamment dans le quartier de l'Approuague. Ils avaient été indiqués par M. Saint-Amant; mais, en juillet 1855, M. F. Couy, commissaire commandant du quartier de l'Approuague, guidé par un Indien du Brésil, se rendit dans la partie élevée de la rivière, sur les bords de la crique Arataï, pour reconnaître officiellement, pour ainsi dire, les gisements signalés.

Quelque temps après, une expédition fut chargée par le gouvernement d'explorer ces parages. Les résultats obtenus amenèrent la formation d'une société qui, sous le titre de *Compagnie aurifère et agricole de l'Approuague*, obtint, par décret du 20 mai 1857, la concession, pendant vingt-cinq années, de 200,000 hectares de terrains, aujourd'hui exploités avec succès. Dans le courant de l'année 1856, la société se constitua, et en 1857 les placers concédés furent mis en exploitation. Dans l'espace de cinq années, dont deux d'exploitation sérieuse, de 1859 à 1864, les placers de l'Approuague ont donné un produit brut de 314 kilog. 470 grammes d'or, c'est-à-dire plus d'un million de francs.

Le métal se rencontre en grains assez lourds pour pouvoir être recueillis par un seul lavage, et en pépites variant de 50 centigrammes à 2, 3 et 4 grammes, et, par exception, de 25 à 150 grammes. On a pu voir, à l'Exposition permanente des colonies, des pépites provenant de la Compagnie, dont le poids s'élève jusqu'à 175 grammes. Enfin, la *Feuille officielle de la Guyane* célébrait récemment la découverte d'une pépite de 355 grammes, trouvée dans une petite exploitation privée, et qui a été achetée par l'administration pour être envoyée comme spécimen au département de la marine. Étant donnée la constitution géologique du sol, ce sont là évidemment de purs accidents, des faits aussi anomaux que les blocs énormes d'or natif que chacun a pu voir à la grande Exposition universelle de Londres. De pareilles trouvailles ne sauraient être le but d'une exploitation sérieuse. Ce qu'il faut, ce sont des moyennes plus constantes.

L'or de la Guyane, comme les similaires de la Californie et de l'Australie, est alluvionnaire. Son titre moyen est de 935 millièmes de fin, inférieur à celui de l'Australie, mais supérieur à celui de Californie, qui n'est que de 850 à 860 millièmes.

— *Gouvernement. Administration. Organisation municipale.* Le gouvernement de la Guyane se compose: d'un gouverneur, seul dépositaire de l'autorité métropolitaine, ayant sous ses ordres, pour diriger les différentes parties du service: un commandant militaire, un ordonnateur, un directeur de l'intérieur, un chef du service judiciaire, un directeur des pénitenciers et un contrôleur. Un conseil privé, nommé en vertu d'un sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui régit Cayenne, est placé près du gouverneur. Ce conseil, composé des premières autorités du pays et de trois personnes nommées par le gouvernement métropolitain, forme la juridiction au contentieux dans la colonie; recours de ses décisions est fait au conseil d'État. Le service de l'ordonnateur comprend: le service des ports, du trésor public, de la santé publique; celui du directeur de l'intérieur comprend l'immigration, l'enregistrement et ce qui s'y rapporte, les douanes, la police et les prisons, les ponts et chaussées, l'imprimerie du gouvernement, qui édite le *Bulletin officiel de la colonie* (mensuel), et la *Feuille officielle de la Guyane* (hebdomadaire).

L'organisation municipale, réglée par décret colonial du 30 juin 1835 modifié par arrêté local du 2 août 1848, a divisé la colonie en quatorze quartiers, qui sont: Mana, Iracoube, Sinnamary, Kourou, Macouria, Montsinéry, île de Cayenne, Tour-de-l'Ile, Tonnegrande, Roura, Kaw, Approuague, Oyapock, la ville de Cayenne. Cayenne seule possède un maire, deux adjoints et neuf conseillers municipaux, tous nommés par le gouverneur. Dans les autres quartiers, les fonctions de maire et d'adjoints sont remplies par un commissaire commandant et un lieutenant commissaire, nommés par le gouverneur.

Le service de la justice, placé sous l'autorité du président de la cour d'appel de Cayenne, comporte, outre la cour, un tribunal de première instance, une cour d'assises et des justices de paix établies dans les quartiers d'Oyapock, d'Approuague, de Kaw, de Roura, de Kourou, de Sinnamary et de Mana. Les commissaires commandant ces quartiers y exercent les fonctions de juges de paix.

Le culte catholique est desservi à la Guyane par un préfet apostolique et dix-huit prêtres, fournis par le séminaire du Saint-Esprit de Paris. On compte quinze paroisses dans la colonie. Cinq congrégations religieuses y existent, vouées à la culture, à l'instruction publique, au service des hôpitaux et des pénitenciers.

L'instruction publique est donnée dans deux établissements, qui, au commencement de 1864, comptaient 885 élèves et 33 instituteurs. Ces établissements sont: le collége et l'école primaire de Cayenne; l'école primaire des sœurs de Saint-Joseph, à Cayenne; celles de la Mana, de Sinnamary, de Kourou, de l'Approuague et de Roura; la salle d'asile de l'hospice civil du camp de Saint-Denis, et l'école agricole de Mondélice, dans l'île de Cayenne. Dans les écoles primaires de Cayenne, la gratuité est assurée à tous les enfants indigents qui la demandent. Dans les établissements ruraux, la gratuité s'étend à tous les élèves.

GUYANE ANGLAISE. La partie de la Guyane qui appartient à l'Angleterre est plus étendue que celle qui appartient à la France. Elle est située entre 3° 40′ et 7° 40′ de lat. N., et 59° et 62° 15′ de long. O. Elle est bornée: à l'E., par la Guyane hollandaise; au S., par le Brésil; à l'O., par le Vénézuéla; au N. et au N.-E., par l'océan Atlantique. On y compte 130,000 hab. Elle a pour capitale Georgetown. Ses principales productions sont le sucre, le café et le coton. Elle a été cédée à l'Angleterre en 1814.

Le gouvernement de la Guyane anglaise est confié à un gouverneur et à une cour de police. La cour de police discute le budget; ses décisions sont ensuite présentées à la chambre de commerce, et, si celle-ci les accepte, elles acquièrent force de loi. Cependant le gouverneur a le droit d'opposer son *veto*. Ce sont, en général, les lois hollandaises qui sont appliquées par les tribunaux, au moins pour les parties du pays qui sont restées longtemps au pouvoir de la Hollande. Des magistrats spéciaux, nommés par l'Angleterre, sont chargés de régler les contestations entre les maîtres et les laboureurs. D'autres magistrats ont pour mission de protéger les naturels, qui sont encore assez nombreux dans l'intérieur du pays. La milice coloniale, qui fut pendant quelque temps la seule force armée du pays, a été licenciée et remplacée par un régiment de ligne. Les produits de la terre payent une taxe; les revenus personnels de 500 dollars et au-dessus sont soumis à un impôt proportionnel; des droits de douane sont établis sur les importations qui ne proviennent point de manufactures anglaises. Ces diverses sources de revenus publics produisent annuellement environ 2 millions de francs.

La Guyane anglaise est divisée en trois comtés, qui tirent leur nom des fleuves qui les arrosent: Berbice, à l'E., ch.-l. New-Amsterdam; Demerary, au centre, ch.-l. Georgetown, et Essequibo, à l'O., ch.-l. la ville du même nom.

GUYANE HOLLANDAISE. Cette partie de la Guyane, qui est restée entre les mains de la Hollande, est située entre 3° et 6° 15′ de lat. N., et entre 56° et 60° de long. O. Sa plus grande longueur, du N.-E. au S.-O., est de 528 kilom.; sa plus grande largeur, du N.-E. au S.-E., est de 462 kilom. Sa population s'élève à 65,481 hab. La ville principale est Paramaribo. Le pays fut d'abord colonisé par les Anglais; les Hollandais s'en emparèrent en 1667, et, pendant longtemps, ils furent les maîtres de la plus grande partie de la Guyane; l'Angleterre reprit, à la fin du XVIIIe siècle, ce qui lui avait été enlevé par la Hollande, mais elle le rendit à la paix d'Amiens, en 1802. Elle parvint à ressaisir, en 1808, la portion qui forma la Guyane anglaise en 1814.

La Guyane hollandaise offre une vaste plaine qui aboutit, d'un côté, à des forêts impénétrables; de l'autre, aux rivages de la mer. On y récolte beaucoup de sucre et d'autres denrées précieuses. Les produits annuels dépassent 7 millions de francs. Les cours d'eau les plus importants sont: le Surinam, la Comorrine, la Cottica, la Saramaca et le Copinam. Les possessions hollandaises dans la Guyane sont séparées de la Guyane anglaise par le Corentin, et de la Guyane française par le Maroni.

GUYANE BRÉSILIENNE, partie la plus méridionale de la Guyane, appartenant au Brésil, et comprise dans la province d'Alto-Amazonas, où elle forme la comarca du Rio-Negro. Villes principales: Thomar, Barcelos, Barra-do-Rio-Negro. En 1713, ce pays fut cédé par la France au Portugal, qui le perdit avec le Brésil.

GUYANE VÉNÉZUÉLIENNE, partie de la Guyane comprise entre les possessions brésiliennes et les possessions anglaises. Elle dépend de la province de l'Orénoque, dans le Venezuela. Elle a 60,000 hab.

GUYANO s. m. (gu-ia-no). Linguist. V. CARAÏBE.

GUYANS-VENNES, village et comm. de France (Doubs), cant. de Pierrefontaine, arrond. et à 41 kilom. de Baume-les-Dames, au-dessus d'abîmes inaccessibles; 701 hab. Restes de deux camps retranchés. Grottes qui, pendant une invasion des Suédois, en 1637, servirent de refuge aux femmes et aux enfants. Ruines d'un château féodal.

GUYAPE, rivière de l'Amérique centrale, Etat de Honduras, l'un des affluents de la Patuca, qui se jette dans la baie de Honduras. Elle roule dans ses sables une grande quantité de paillettes d'or.

GUYAQUILLITE s. f. (gu-ya-kil-li-te). Minér. Résine fossile que l'on trouve à Guyaquil. V, GUAYAQUILITE.

GUYARD (Jean), historien et publiciste français, né à Tours, vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1600. Il exerça avec distinction la profession d'avocat au Mans, et composa les ouvrages suivants: *Traité de l'origine, ancienne noblesse et droits royaux de Hugues Capet* (Tours, 1590, in-4°); *Traité de l'origine, vérité et usance de la loi salique fondamentale et conservatrice de la monarchie française* (Tours, 1590, in-4°). On trouve un extrait de cet ouvrage dans la *Bibliothèque du droit français* de Bouchet.

GUYARD (Laurent), sculpteur français, né en 1723 à Chaumont-en-Bassigny, mort à Carrare en 1788. Elève de Bouchardon, il obtint, en 1750, le grand prix de Rome, et ne revint d'Italie qu'en 1767. En butte à la jalousie de son ancien maître, il accepta les offres du duc de Parme, et retourna se fixer en Italie. On cite de lui quelques ouvrages remarquables: le mausolée de la princesse de Gotha, un groupe d'*Enée et Anchise*, et la copie du *Gladiateur* qu'on voit à Paris, au jardin du Luxembourg.

GUYARD (Adélaïde LABILLE, dame), femme peintre, née à Paris en 1749, morte en 1803. Elève de Fr.-Elie Vincent, miniaturiste, elle fit de rapides progrès dans la miniature; puis elle apprit le pastel, sous la direction du fameux La Tour, étudia l'anatomie, la perspective, se fit connaître par des ouvrages pleins d'expression, de grâce et de fraîcheur, et fut élue membre de l'Académie de peinture en 1783. Devenue, quelque temps après, veuve de M. Guyard, elle épousa le peintre André Vincent, fils de son premier maître. En 1789, elle reçut le titre de peintre de Monsieur. Attachée à la famille royale par ses sentiments non moins que par la faveur qu'elle en avait obtenue, elle vit avec chagrin les changements opérés par la Révolution, et ne fit plus que traîner une vie languissante. Ses œuvres sont remarquables par le naturel des poses, l'expression des figures et le bon goût de l'arrangement. Nous citerons ses *Portraits* de Vien, Bachelier, Ducis, Brizart, du sculpteur Gois, de Mesdames de France, de l'infante d'Espagne, de Vincent, son mari, son propre portrait, de grandeur naturelle (1784), un *Tableau de famille*, etc.

GUYARD (Auguste), littérateur français, né à Frotey-les-Vesoul (Haute-Saône) en 1808. Il quitta, en 1837, la direction de l'institution Sainte-Anne, près de Vesoul, pour se rendre à Paris, où il publia un ouvrage intitulé *Jacotot et sa méthode*, dans le but de propager le système d'enseignement de l'instituteur dijonnais. Il rédigea successivement ensuite l'*Écho de la Loire* (1844), le *Progrès de la Loire*, le *Bien public* (1847), journal fondé par Lamartine à Mâcon, revint habiter Paris après la révolution de février 1848, et fut quelque temps à la tête du club de la Conciliation démocratique. En 1850, il fut chargé de diriger la colonie de Saint-Just, dans la Haute-Loire. Depuis lors, il est allé se fixer dans son pays natal, a pris à tâche de faire de Frotey-les-Vesoul une commune modèle et y a fondé une académie. Nous citerons de lui: le *Trésor des ignorants et des pauvres* (1840); *Paul* ou l'*Athée conséquent* (1850); *Des droits et des devoirs au point de vue de l'absolu* (1850); les *Fils de la fée noire* (1852); *Guide des gens du monde dans le choix d'une médecine* (1857); *Quintessences générales* (1857); le *Grec et le latin appliqués au français* (1859). On lui doit enfin des *Lettres aux gens de Frotey*, publiées par livraisons depuis 1863.

GUYARD DE BERVILLE, historien, né à Paris en 1697, mort à l'hospice de Bicêtre en 1778. Il n'est connu que par les deux ouvrages suivants, qu'il publia dans un âge fort avancé: *Histoire de Bayard* (1760, in-12); *Histoire de Bertrand Duguesclin* (1767, 2 vol. in-12). Ces deux ouvrages sont écrits pour la jeunesse: le style en est simple; les faits y sont dramatisés avec intérêt. Ils ont eu un grand nombre d'éditions, le premier surtout.

GUYARDIN (Louis), homme politique français, né à Dommarien, près de Langres, en 1758, mort en 1816. Conseiller au bailliage de Langres en 1787, il se montra chaud partisan des idées nouvelles, fut élu député suppléant à l'Assemblée nationale, où il remplaça La Luzerne, et devint, en 1792, membre de la Convention. Guyardin vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, remplit des missions à l'armée de la Moselle et du Rhin, puis dans l'ouest de la France, passa ensuite au conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en 1797, devint commissaire départemental sous le Directoire, et fut, après le coup d'Etat du 18 brumaire, président du tribunal criminel de la Haute-Marne, juge d'appel à Dijon et conseiller à la cour impériale. Forcé de quitter la France comme régicide, en 1816, il mourut peu après, à Fribourg.

GUYENNE ou **GUIENNE**, ancienne province de France, comprise dans le gouvernement général de Guyenne et Gascogne. Elle était bornée au N. par la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin et l'Auvergne; à l'E. par le Languedoc; au S. par la Gascogne; à l'O. par l'Atlantique. Ch.-l. Bordeaux. Elle comprenait la Guyenne propre ou le Bordelais, le Bazadois, le Périgord, l'Agenois, le Quercy et le Rouergue. Sa plus grande longueur de l'O. à l'E. était évaluée à environ 140 kilom. On lui donnait 80 kilom. de largeur du S. au N. La Guyenne forme actuellement les départements de la Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de l'Aveyron.

Dans l'article consacré à l'Aquitaine, nous avons suffisamment indiqué les divisions de ce pays sous la domination romaine; nous nous bornerons donc ici à faire rapidement l'histoire de cette contrée jusqu'aux temps modernes. Les anciennes populations de l'Aquitaine se distinguaient, avant la conquête romaine, par un caractère âpre, emporté, perfide; mais la culture, le commerce, introduits par les étrangers, modifièrent si rapidement les traits nationaux, que les Aquitains fournirent de bonne heure à l'Italie des orateurs et des poëtes distingués. Jusqu'au milieu du IIIe siècle, cette contrée est à peine nommée dans l'histoire. Ensuite elle devint, pendant quelque temps, le théâtre de troubles religieux et civils. Sa frontière septentrionale surtout souffrit cruellement, et ses désastres augmentèrent en peu de temps la prospérité des provinces méridionales, refuge de tous les hommes amis du repos, des beaux-arts, des lettres ou du commerce. La translation de la préfecture du prétoire de Trèves à Arles leur donna bientôt une nouvelle importance politique. Arrivée à la fin du IVe siècle, au plus haut degré de prospérité, cette terre fortunée, comprise entre les Pyrénées, le Rhône et la Loire, semblait, dit un prêtre contemporain, une « image vivante du monde à venir. » Hâtons-nous d'ajouter que cette prospérité factice n'existait que pour les hautes classes. En 415, le Wisigoth Ataulphe entra dans l'alliance de l'empire romain, à la seule condition que tout le territoire de la seconde Aquitaine serait abandonné à ses compagnons. Il envahit cette province, la pilla ainsi que quelques villes de la Novempopulanie. Wallia, son successeur, s'établit à Toulouse et distribua à ses soldats les deux tiers des propriétés situées dans la circonscription de sa capitale, de Bordeaux, d'Agen, de Périgueux, de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers. La plus grande partie du territoire aquitanique se trouvant inculte et dépeuplée, parce que les fermiers et les laboureurs avaient été remplacés presque partout par des esclaves, qui, à l'approche des Goths, avaient pris la fuite, le propriétaire céda volontiers la majeure partie d'un domaine qu'il ne pouvait exploiter, et le changement de domination s'opéra sans secousse. Rien ne fut changé: les lois, les magistratures restèrent ce qu'elles étaient au paravant. Théodoric, successeur de Wallia, incorpora à son royaume plusieurs villes de la Novempopulanie. Les successeurs de Théodoric étendirent encore la puissance et la limite de leurs Etats. Mais la bataille de Vouillé livra l'Aquitaine à Clovis.

Sous les Francs, l'Aquitaine devint successivement le lot de Clodomir, roi d'Orléans; de Clotaire, de Charibert, roi de Paris; de Chilpéric et de Sigebert. Sous ces derniers rois et sous le règne de leurs enfants, elle fut le théâtre de guerres continuelles. Elle embrassa avec chaleur la cause du prétendant Gondoval, que soutenaient les leudes et les évêques des provinces méridionales. Dès lors commença pour elle une ère d'indépendance qui fut troublée par les invasions des Arabes, invasions qui appelèrent les Austrasiens dans l'Aquitaine. Ce furent alors de continuels ravages de la part des Francs, pendant un quart de siècle. Pépin fit une guerre d'extermination au jeune duc Waifer. Le successeur de ce chef, Hanold, fut battu par Charlemagne, qui conquit définitivement l'Aquitaine. L'héritier de la domination franque en Aquitaine fut Bernard de Septimanie, possesseur de la Gothie, du duché d'Aquitaine, des comtés de Poitiers, d'Autun et de Bourges. Son fils Ranulfe prit le titre de roi d'Aquitaine, mais sa royauté finit avec lui, et ses successeurs se contentèrent des titres de comtes de Poitiers et de ducs d'Aquitaine. Les dix chefs qui régnèrent sur l'Aquitaine, depuis Ranulfe jusqu'à Guillaume X, ne sont guère connus que par les chartes des monastères qu'ils ont fondés, ou par les récits des légendes. Ce sont: Ebles le Bâtard (902-932), Guillaume III Tête d'Etoupe (932-963), Guillaume IV Fier à Bras (963-990), Guillaume V le Grand (990-1029), Guillaume VI le Gras (1029-1038), Eudes (1038-1039), Guillaume VII (1039-1058) et Guillaume VIII (1058-1087). Ces deux derniers sont les plus connus. Guillaume X, avant de mourir, nomma héritière du duché d'Aquitaine sa nièce Eléonore, dont la magnifique dot fit du futur héritier du trône d'Angleterre, déjà duc de Normandie, le maître de tout le territoire de France contigu à l'Océan, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées. En 1168, les barons aquitains, las du joug de l'Angleterre, firent une tentative de révolte contre Henri, l'époux d'Eléonore, et se mirent sous le patronage de la France. A peine Henri les eut-il réduits qu'il partit pour l'Angleterre, laissant le gouvernement à Eléonore et au comte de Salisbury. Alors éclata une nouvelle révolte, dans laquelle Salisbury fut tué. Les querelles domestiques des Plantagenets offrirent bientôt aux chevaliers et aux bourgeois une occasion favorable de secouer le joug des Anglais. Profitant de l'éloignement et des embarras de Henri II, ils se soulevèrent en plus grand nombre qu'auparavant; mais cette tentative d'affranchissement ne fut pas couronnée de succès. La guerre se ralluma sous le règne de Richard Cœur de lion, et, après avoir cessé pendant quelques années, se ranima à l'avénement de Jean Sans Terre. Mais la domination des Anglais parut bientôt mieux établie que jamais. Cependant, vers 1250, l'insolence des agents de Henri III excita une nouvelle révolte en Aquitaine. Après un an d'une guerre acharnée, Montfort, comte de Leicester, soumit les insurgés, que commandait Gaston de Béarn; mais ses violences furent telles que les villes et les seigneurs fidèles à l'Angleterre demandèrent instamment le rappel du gouverneur. Leicester fit alors entrer en Guyenne des bandes nombreuses de mercenaires français, navarrais et brabançons. La guerre recommença avec une nouvelle furie, et ne fut pas plus favorable à l'indépendance de la Guyenne que ne l'avaient été les guerres précédentes. Cet état de choses se prolongea jusqu'au règne de Charles V, pendant lequel la vaillante épée de Du Guesclin conquit la Guyenne tout entière, à l'exception de Bayonne et de Bordeaux. C'est de cette époque que datent pour l'Aquitaine les plus importantes concessions de priviléges. Charles V combla les Aquitains d'immunités, et le roi d'Angleterre se vit forcé de les confirmer, de les surpasser même. Charles VII, devenu définitivement maître de la Guyenne tout entière, voulut la gouverner comme le reste de la France, ce qui fit regretter vivement la domination anglaise à ses habitants, qui se jetèrent à corps perdu dans la révolte. En 1452, Talbot débarqua dans le Médoc, et Bordeaux se souleva aussitôt en sa faveur. La plupart des villes en firent autant. Charles VII, qui commandait en personne l'armée française, traita les Aquitains en sujets révoltés, prit plusieurs places d'assaut et fit décapiter un certain nombre de barons. Ainsi finit en Guyenne la domination anglaise, après avoir duré 300 ans.

Sous Louis XI, les Aquitains, fidèles à leurs vieilles habitudes d'agitation et d'indépendance, se jetèrent avec ardeur dans la Ligue du Bien public, et se tournèrent même vers le roi d'Angleterre, Edouard IV, qui ferma l'oreille à leurs propositions. Le roi de France, après les avoir mis sans peine à la raison, donna le duché de Guyenne en apanage à son frère Charles, duc de Berry. La réforme religieuse fut accueillie avec passion par une contrée où le catholicisme ne s'était maintenu qu'à force de croisades et de supplices. La protection de la sœur de François Ier y attira les religionnaires les plus savants et les plus renommés. Mais bientôt les massacres de Cambrières et de Mérindol ouvrirent dans le Midi une période d'horribles calamités. En 1548, l'établissement de la gabelle fit éclater une révolte en Guyenne. Montmorency la réprima avec la dernière barbarie. Dès lors ce fut un échange de vengeances atroces entre les catholiques et les calvinistes, jusqu'à ce que la victoire de Montluc à Ver, en Périgord, eût assuré, en 1562, la Guyenne aux catholiques.

Peu de temps après un voyage de Charles IX et de Catherine de Médicis dans la province, la guerre civile recommença avec toutes ses horreurs. La Saint-Barthélemy, qui suivit la paix de Saint-Germain, ne fit que centupler en Guyenne la puissance des calvinistes. Sous le règne de Louis XIII, la Guyenne fut assez tranquille. Quelques tentatives isolées des protestants tombèrent d'elles-mêmes. L'avénement de notre immortelle Révolution fut salué, en Guyenne, avec un enthousiasme indescriptible. En 1790, cette province fut divisée en six départements: Gironde, Landes, Dordogne, Lot, Aveyron, Lot-et-Garonne. Le parlement de Bordeaux, par sa résistance énergique et fière, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire proclamer enfin les principes de 1789.

GUYENNE (Charles DE FRANCE, duc DE), quatrième fils de Charles VII, né au château de Montils-lez-Tours en 1446, mort à Bordeaux en 1472. C'était un prince insouciant, inconstant et léger, qui se laissa gouverner par ses favoris et devint, entre les mains des factieux, un instrument de troubles et de désordre sous le règne de son frère Louis XI. Ce prince, qui porta d'abord le titre de duc de Berry, était haï de son frère, qui le tenait dans une sorte de captivité et ne lui laissait qu'un apanage des plus modiques. Fort mécontent de son sort, il consentit sans peine à se mettre nominalement à la tête des grands vasseaux ligués alors contre Louis XI, s'enfuit de la cour et se retira à Bourges. Son départ fut le signal du soulèvement dans toutes les provinces. De Bourges, il passa en Bretagne, fit paraître un manifeste par lequel il invitait tous les Français à prendre les armes contre le roi, promettait d'abolir les tailles et de réformer les désordres de l'Etat, puis marcha sur Paris avec l'armée du duc de Bretagne, François II, qui devait faire sa jonction devant cette ville avec l'armée bourguignonne du comte de Charolais. Les troupes confédérées, fortes d'environ 50,000 hommes, arrivèrent devant Paris, dont elles firent le siége, et, au bout de six semaines, Louis XI consentit à signer les traités de Saint-Maur et de Conflans (1465), par lesquels il accordait aux révoltés tout ce qu'ils demandaient, bien résolu d'avance à ne tenir aucune de ses promesses. Le duc de Berry reçut pour sa part le duché de Normandie, avec 60,000 livres de pension; mais, quelques mois plus tard, Louis XI lui enlevait cet apanage, et le spolié allait chercher un asile près du duc de Bretagne. Lors du traité de Péronne, le roi de France se vit contraint de donner à son frère les comtés de Champagne et de Brie (1468), mais il lui proposa en échange le duché de Guyenne et le gouvernement de La Rochelle, que celui-ci s'empressa d'accepter (1469). Charles de France revint alors à la cour, demanda à Louis XI d'oublier ce qui s'était passé, de lui rendre ses bonnes grâces, et le roi feignit d'avoir mis de côté tout ressentiment. Peu après, le nouveau duc de Guyenne alla prendre possession de ses Etats. A l'instigation de ses favoris, il se laissa mêler à de nouvelles intrigues, poussa à la guerre entre Louis XI et le duc de Bourgogne, et il venait de signer avec ce dernier et le duc de Calabre un traité de confédération qui allait engager la couronne de France dans une lutte terrible, lorsqu'il mourut tout à coup à Bordeaux, empoisonné, selon la plupart des historiens, par ordre de son frère Louis XI. Le duc de Guyenne est le dernier prince du sang qui ait joui du droit de souveraineté dans ses apanages. Il n'avait point été marié et ne laissait que deux filles naturelles, qu'il avait eues de sa maîtresse Colette de Chambes-Montsoreau.

GUYENNE (Eléonore DE), reine de France, puis d'Angleterre. V. ELÉONORE.

GUYENNE (maréchal DE). V. CRÉQUI.

GUYENNE (Etienne-Louis DE), jurisconsulte français, né à Orléans en 1712, mort à Paris en 1767. Il se fixa dans cette dernière ville, où il devint avocat au Parlement, acquit la réputation d'un savant juriste, et se lia intimement avec le célèbre Pothier. Louis de Guyenne aida son ami à publier les *Pandecix Justinianæ* (Paris, 1748, 3 vol in-fol.), rédigea la belle préface latine de cette édition, ainsi que les tables, revit et corrigea les épreuves et ajouta les fragments de l'*Edit perpétuel*. Il est en outre l'auteur de plusieurs *Mémoires* qui ont été imprimés.

GUYET (Lezin), géographe français, né à Angers en 1515, mort en 1580. Il fut conseiller au présidial d'Angers. On lui doit les premières cartes de la province du Maine et de la province d'Anjou qui aient été faites (1573). D'après Lacroix du Maine, il serait l'auteur d'un poëme en vers alexandrins, le *Dialogue des moines*, resté inédit.

GUYET (Martial), poëte français, frère du précédent, né à Angers vers 1520. Ce qu'on sait de ce personnage se réduit à fort peu de chose. Il composa un poëme qui a pour titre: le *Monde renversé*, œuvre probablement drolatique et satirique, et traduisit du latin en vers français la *Pandore*, de Jean Olivier, évêque d'Angers. Guyet (ou maître Martial) paraît être l'auteur de cette plaisante facétie, qui a aussi été attribuée à Saint-Gelais:

> Une vieille, un jour, confessoit
> Ses offenses à frère Jean,
> Et cette vieille ne cessoit
> De *vessir* de crainte et d'ahan.
> Le pauvre frère disoit: « Bran!
> Vertu sang-bleu! voici merveille! »
> — Dépêchez-vous, lors dit la vieille,
> Conseillez-moi, mon père en Dieu.
> — Parbleu! dit-il, je te conseille
> D'aller *vessir* en autre lieu. »

GUYET (François), poëte latin et érudit français, de la famille du précédent, né à Angers en 1575, mort à Paris en 1655. Il se rendit à Paris en 1599 pour s'y livrer à son goût pour les lettres, fit en 1608 un voyage à Rome, où il apprit à fond la langue italienne, fut choisi à son retour par le duc d'Epernon pour diriger l'éducation de son fils, qui devint le cardinal de La Valette, et accompagna le jeune homme à Rome. Lorsque son élève eut terminé ses études, Guyet se retira au collége de Bourgogne, à Paris. Il entra dans les ordres et vécut du modique revenu du prieuré de Saint-Andrade, dans le diocèse de Bordeaux. Lié avec de Thou, Bourbon, Ménage, Balzac, Dupuy, il passait son temps à converser avec ses amis et à relire sans cesse les auteurs latins, objets de sa prédilection. Critique plus ingénieux que solide, il rejetait comme supposés un bon nombre d'anciens écrits, notamment une comédie de Térence et plusieurs livres de l'*Enéide*, et ne montrait pas moins de liberté dans la critique religieuse que dans les discussions littéraires. On a de lui: *Monobiblos sive generosæ poeseos specimen* (Paris, 1602), recueil de poésies latines; *Superstitio furens, sive de morte Henrici magni carmen* (Paris, 1610); des pièces de vers insérées dans le *Menagiana*. Il avait couvert ses livres de notes marginales qui ont été publiées par divers savants dans les éditions de *Térence* (Strasbourg, 1657); de *Stace* (Paris, 1658); de *Phèdre* (Upsal, 1663); d'*Hésiode* (Amsterdam, 1667), etc.

GUYET (Isidore), journaliste français, né en 1779, mort en 1854. Des articles sur les beaux-arts et les antiquités, qu'il publia dans la *Décade philosophique* et dans le *Publiciste*, le mirent en rapport, vers 1806, avec le baron Denon, qui se l'attacha comme secrétaire particulier. Ayant perdu cet emploi lors de la chute de l'Empire, il passa en Belgique, coopéra avec Cauchois-Lemaire à la publication du *Nain jaune réfugié*, du *Libéral*, du *Vrai Libéral*, revint en France en 1819, prit la direction de la *Renommée* et entra, après la suppression de ce journal, à la rédaction du *Courrier français*. A partir de 1843, Guyet abandonna le journalisme et vécut dans la retraite.

GUYET DE MONTVERD (Antoine), écrivain français, né à Lyon en 1733, mort en 1801. Il embrassa la carrière des armes, servit plusieurs années dans les Indes, revint en France et devint gouverneur de Lagnieu, en Bugey, où il passa le reste de sa vie. On a de lui, sous le titre de *Loisirs militaires* (1771), un ouvrage plein de vues neuves et utiles. Il y donne, entre autres choses, des moyens de tirer parti des gens de guerre dans les différents âges de la vie.

GUYETAND (Jean-François), médecin français, né à Lons-le-Saulnier en 1742, mort dans la même ville en 1816. Il fut premier médecin de l'hôpital de sa ville natale, membre correspondant de la Société royale de médecine (1784) et médecin de l'administration centrale du Jura. Ses principaux écrits sont: *Mémoire sur la topographie médicale et l'histoire naturelle du bailliage et de la ville de Lons-le-Saulnier* (1784); *Essai sur la topographie du bailliage d'Orgelet* (1785); *Essai sur les traitements des maladies épidémiques* (1786). Ces trois morceaux ont été couronnés par la Société royale de médecine.

GUYETAND (Sébastien), naturaliste et médecin français, fils du précédent, né à Lons-le-Saulnier en 1777. Il passa son doctorat à Paris en 1801, se fixa dans sa ville natale, devint médecin des épidémies de son arrondissement, puis alla s'établir à Paris vers 1836. Le docteur Guyetand a obtenu dix médailles et un grand prix pour le zèle qu'il a mis à propager la vaccine. Nous citerons parmi ses ouvrages: *Tableau de l'état actuel de l'économie rurale dans le Jura* (Lons-le-Saulnier, 1834); le *Médecin de l'âge de retour et de la vieillesse* (Paris, 1835); *Conseils aux femmes sur les moyens de se préserver et de se guérir de la leucorrhée* (Paris, 1837); le *Guide médical des curés, des dames de charité, des gardes-malades, des chefs d'établissement*, etc. (Besançon, 1838); *Nouvelles considérations sur le traitement qu'exigent les ulcères anciens des jambes* (Paris, 1843).

GUYETAND (Claude-Marie), poëte français, parent des précédents, né à Septmoncel, près Saint-Claude (Franche-Comté), en 1748, mort à Paris en 1811. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire après avoir fait de brillantes études au collége de Besançon; mais ne se sentant nul goût pour l'état religieux, il quitta bientôt cette maison et donna pour vivre des leçons de mathématiques et de littérature. Quelque temps après, il se rendit à Paris avec son compatriote Demeunier, pour y suivre la carrière des lettres. Etant allé voir l'abbé Sabatier, auteur des *Trois siècles de la littérature française*, pour lequel il avait des lettres de recommandation, cet écrivain lui conseilla d'écrire une satire contre les philosophes, et surtout contre le patriarche de Ferney, voyant là le plus sûr moyen de mettre son nom en évidence et de se faire des protecteurs. Guyetand connaissait Voltaire, il admirait le génie du grand philosophe, son amour de la justice et de l'humanité; il lui était enfin profondément reconnaissant, lui né de parents mainmortables, des tentatives qu'il avait faites pour rendre à la liberté les serfs du chapitre de Saint-Claude. Il repoussa donc ce conseil avec indignation et ce fut sous l'impression de ce sentiment qu'il écrivit le *Génie vengé*, pièce dans laquelle il défendait vigoureusement Voltaire contre les attaques de ses ennemis. Ce morceau eut du succès; il fit connaître Guyetand de La Harpe et de plusieurs écrivains, mais pécuniairement il ne lui fut d'aucune utilité. Pressé par le besoin, le Franc-Comtois entra comme commis chez un libraire, qu'il quitta par la suite pour devenir secrétaire du marquis de Villette. Ce grand seigneur fut tellement satisfait des services qu'il lui rendait que, durant une maladie, il voulut faire à son secrétaire un don de cinquante mille francs. Guyetand refusa noblement, de sorte qu'à la mort de M. de Villette il se trouva de nouveau sans ressources. Ses amis parvinrent à lui procurer un emploi au ministère des affaires étrangères; mais, bientôt après, il devint infirme, et il eût terminé ses jours dans un état de misère profonde, si M. de Talleyrand ne lui avait conservé la moitié de son traitement. Guyetand était d'un caractère satirique, âpre et un peu sauvage, ce qui l'avait fait surnommer l'*Ours du Jura*. Son style a du nerf, de l'originalité, et ne manque pas de souplesse, mais il offre de l'incorrection et des traits de mauvais goût. On a de lui: *Examen raisonné du plan d'imposition économique* (1774, in-4°); le *Génie vengé* (1780); *Poésies satiriques du XVIIIe siècle* (1782); *Poésies diverses* (1790, in-8°); les *Noces de Rosine* (1793). Le poëte jurassien avait écrit des poëmes qui se sont perdus. L'un de ces ouvrages concernait la navigation de l'Escaut, l'autre était satirique et misanthropique. Ce montagnard fort instruit avait également composé des *Eléments de mathématiques* sur un plan entièrement neuf. Guyetand est connu des amateurs de drôleries et de boutades en vers. En voici une assez plaisante:

> C'est la fête aujourd'hui de Michel l'indomptable,
> Qui chassa le diable du ciel;
> Et si le diable avait chassé Michel,
> Ce serait la fête du diable.

On voit que le rimeur jurassien appartenait à l'école de Voltaire pour la forme comme pour le fond.

GUYMEN-SONOMI s. m. (gui-main-so-no-mi). Philol. Langue parlée dans la mission de San-Francisco, en différents dialectes, par les Guymens, les Utschins, les Olumpalis, les Soclans et les Sonomis.

GUYMOND DE LA TOUCHE (Claude), poëte français. V. GUIMOND.

GUYNAUD (Balthasar), écrivain français, un des plus crédules admirateurs de Nostradamus. Il vivait à la fin du XVIIe siècle, et avait été pendant plusieurs années gouverneur des pages de la chambre de Louis XIV lorsque, mis à la retraite, il essaya de commenter les écrits de l'astrologue provençal. Guynaud a publié son travail sous le titre de *Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire depuis Henri II jusqu'à Louis le Grand* (Paris, 1693). On y trouve une vie de Nostradamus, une explication de ses prophéties et de violentes attaques contre tous ceux qui ne prenaient pas au sérieux les rêveries du fameux médecin de Salon.

GUYON (Fery), général, né à Bletterans (Bourgogne) en 1505, mort en 1567. Entré au service comme simple soldat, il parvint par son courage jusqu'au grade de lieutenant général dans les armées de l'empereur, se signala notamment à la bataille de Pavie (1525), au siége de Rome (1527), sous les ordres du connétable de Bourbon, et pendant l'expédition d'Afrique. Anobli peu de temps après, il devint bailli de Pesquencourt-les-Denay, battit complétement les protestants qui étaient entrés sur le territoire de Marchiennes (1566) et reçut de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, le commandement du château de Bouchain. Guyon a laissé des *Mémoires contenant les batailles, siéges de villes, rencontres, escarmouches* où il s'était trouvé (Tournay, 1664, in-12).

GUYON (Louis), seigneur DE LA NAUCHE, médecin français, né Dôle, mort dans la même ville vers 1630. Après d'assez longs voyages en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, il s'établit à Uzerche dans le Limousin et acheta une charge de conseiller royal. Guyon connaissait un grand nombre de langues anciennes et modernes et possédait une grande érudition. Ses principaux ouvrages sont: *Diverses leçons* (Lyon, 1604, in-8°); le *Miroir de la beauté et de la santé corporelle, contenant toutes les difformités, maladies, etc., qui peuvent survenir au corps humain* (Lyon, 1615).

GUYON (Symphorien), historien et oratorien français, né à Orléans, mort dans la même ville en 1657. Il fut pendant près de vingt ans curé à Orléans et composa: *Notitia sanctorum Ecclesiæ Aurelianensis* (Orléans, 1637) et *Histoire de l'Eglise et diocèse, ville et université d'Orléans* (Orléans, 1647, in-fol.).

GUYON (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, Mme), célèbre mystique, née à Montargis (Loiret) en 1648, morte à Blois le 9 juin 1717. Les persécutions dont elle fut l'objet, ainsi que ses adhérents, de la part du clergé officiel, doivent naturellement mettre en garde contre tout ce que les prêtres ont écrit et débité à son endroit, et nous engagent à reviser le procès instruit contre elle au XVIIe siècle. Nous ne la confondrons donc pas avec les « dévots de profession, » aussi odieux qu'ineptes, que le clergé a toujours favorisés. Son père était maître des requêtes aux conseils du roi. Dès son enfance, le développement excessif de son imagination inspira des inquiétudes; on la plaça dans divers couvents, puis on l'en retira. Sous l'influence des idées qu'elle puisait dans la lecture de Mme de Chantal, de saint François de Sales, de sainte Thérèse, elle parlait continuellement de se cloîtrer; son père s'empressa de lui trouver un mari, et lui choisit le fils de l'entrepreneur des travaux du canal de Briare, Jacques Guyon. Mlle de La Motte l'épousa le 18 janvier 1664: elle avait seize ans. Cette union fut heureuse; Mme Guyon s'attacha à son mari, eut cinq enfants, dont trois seulement vécurent, et resta veuve prématurément, après douze années de mariage. Ses idées mystiques reprirent alors le dessus, et elle commença, dès 1680, deux ans après la mort de son mari, cette espèce d'apostolat qui la rendit célèbre.

Sa ferveur religieuse l'avait mise en rapport avec quelques prêtres exaltés, des irréguliers du catholicisme, le P. Lamotte et le P. Lacombe, barnabites, d'Aranthon, évêque de Genève. Elle se livra, sur leurs conseils, à une propagande assez mal définie, car, après tout, elle ne songeait guère à fonder une religion. Elle abandonna ses biens à ses enfants, en se réservant une pension modique, et, après avoir réglé ses affaires, se rendit à Annecy, puis à Gex, où elle fut un moment supérieure de la communauté des Filles converties; puis à Thonon, où était le couvent de barnabites auquel appartenait le P. Lacombe; enfin à Genève, avec l'évêque d'Aranthon. Elle continua ses voyages par la Bresse, le Dauphiné, le Piémont, exerçant partout une grande influence sur les âmes faibles et rêveuses, faisant des prosélytes à la doctrine mystique qu'elle prêchait. A sa propagande par la parole elle joignait l'influence du livre et composait des traités: le *Moyen court et facile de faire l'oraison du cœur* (1688); le *Cantique des Cantiques interprété selon le sens mystique* (1685); des *Poésies spirituelles* (Amsterdam, 1685, 5 vol.);